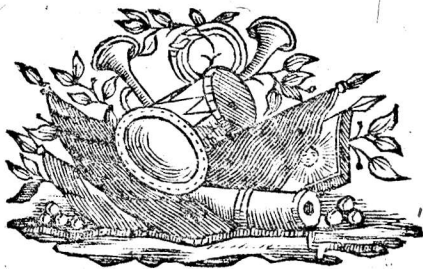


JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

JUILLET 1774.

TOME CXL.

PREMIERE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

AVIS.

CE Journal continuera de paroître sous la même forme tous les quinze jours. On ne négligera rien pour s'assurer la satisfaction des Lecteurs & pour remplir fidèlement les engagemens qu'on a pris avec le Public. On donnera aux Nouvelles politiques toute l'étendue & la considération qu'elles mériteront par leur importance & leur influence sur les affaires générales, sans oublier les événemens particuliers & les anecdotes relatives aux Sciences, aux Arts, à la connoissance des mœurs, des usages, de la Religion des Peuples. Les Nouvelles littéraires s'éloigneront de toute partialité; dans les jugemens qu'on portera des Livres on ne consultera d'autres témoins que les Livres mêmes; dans le choix des matières on mettra tout l'intérêt & toute la variété possibles.

Le prix pour les particuliers est de huit livres de France par an, ou quatre sous de Luxembourg chaque cahier, pris ici à l'Imprimerie. On peut souscrire en tous tems dans tous les Bureaux de la Poste, ou chez des Libraires connus. Ceux qui s'adresseront directement à nous, sont priés d'affranchir les lettres.

3

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

JUILLET 1774.

PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Le triomphe de la vérité, ou Mémoires de
Mr. de la Villette, par Mad. le Prince de
Beaumont, 2 vol. in-12. 1774. A Liège
chez J. B. Bassompierre. Nouvelle édi-
tion revûë & corrigée.*

LES Chrétiens verront toujours avec
plaisir reparoître les ouvrages qui por-
tent l'empreinte de la Religion & du génie.
La vraie Philosophie approuve ce travail &
l'encourage. Au torrent qui renverse les
Autels de l'Eternel, au feu brûlant qui altère

l'innocence & qui dessèche les vertus, on ne sauroit opposer des obstacles trop multipliés. On voit ici comment la raison naissante de l'homme, éclairée par les vérités naturelles, & développée avec ordre, atteint nécessairement à la connoissance de Dieu; combien l'homme sage est naturellement éloigné de l'irréligion, & combien le Christianisme a de droit au suffrage d'un esprit vrai. Les raisonnemens qui démontrent tout cela, sont assurément très-intelligibles & à portée de tous les esprits; ce sont ceux d'un enfant qu'on tâchoit de tromper & de séduire. L'air simple & naïf dont ces vérités sont présentées, donne je ne fais quel intérêt aux choses les plus communes, & réveille l'attention du Lecteur qui sans cela ne les appercevroit pas. Voici comme Mr. de Villette décrit la conduite d'un grand nombre de Chrétiens dans les Eglises. " Pénétré des
 „ grandes vérités de la Religion, je me
 „ sentis saisi d'un respectueux tremblement
 „ en entrant dans le lieu saint. Quelle fût ma
 „ surprise en envisageant la contenance des
 „ personnes dont il étoit rempli ! Je me
 „ trouvai derrière une jeune Dame très-
 „ parée, qui, couchée sur une chaise, badi-
 „ noit avec un bouquet. Elle étoit entourée
 „ de jeunes gens qui lui parloient, mais si
 „ haut que je ne perdis pas un mot de leur
 „ discours. Qué deviendrez-vous aujourd'hui, dit l'un d'eux; brillerez-vous à
 „ l'Opéra, le More y chante un morceau
 „ unique ? Eh ! si donc, Marquis, dit un

autre, pouvez-vous proposer l'Opéra un
 Dimanche, il faut l'abandonner ce jour-là
 aux marchandes de la rue saint Denis.
 C'est vrai, répartit la Dame; une femme
 comme il faut ne peut aller au spectacle
 que les jours où l'on y voit des gens d'une
 certaine façon. Vous avez raison, Madam-
 e, dit un jeune homme qui étoit de
 l'autre côté; & si vous m'en croïez nous
 renouvellerons la partie de St. Cloud, que cet
 étourdi Chevalier a rompu fort mal-à-
 propos. Elle alloit répondre, lorsqu'au
 bruit d'une clochette qui annonçoit le
 mystère du Sacrifice, elle se leva, & s'ap-
 puya sur le dos de sa chaise. Les hommes
 fléchirent un genou, sur lequel ils mirent
 le coude. Je crus alors que je pourrois
 m'occuper à prier; mais tout le monde
 s'étant relevé, les hommes après avoir re-
 gardé & frotté vingt fois le genou qu'ils
 avoient fléchi, recommencerent à parler si
 haut que la patience m'échappa. Je changeai
 de place, mais je n'y gagnai rien; par-tout
 même bruit, même irrévérence. Et quoi,
 me disois-je à moi-même, ces gens sont-
 ils Chrétiens? Non, sans doute, ce sont
 des infidèles, que la curiosité attire dans
 nos Temples. Il me semble pourtant qu'on
 devroit leur en interdire l'entrée, ou les
 obliger de s'y tenir avec décence. „

La nouvelle édition de ce Livre est re-
 commandable, non-seulement par la partie
 typographique, mais encore par le soin qu'on
 a pris de le rendre plus correct; car, comme

l'Editeur le remarque avec sujet , *les ouvrages de Mad. le Prince de Beaumont se soutiennent toujours dans le ton de sagesse & de raison qu'elle a su leur donner ; mais l'on ne peut s'empêcher d'y appercevoir quelque inégalité de style & des incorrections qui affoiblissent l'intérêt des choses.*

A la fin de l'ouvrage l'Auteur paroît fatigué & s'épuise dans une longue discussion où il est difficile de fixer le but & les moïens.

Au commencement du second volume on trouve une critique bien raisonnable de la manière dont les précepteurs & les gouverneurs sont traités dans les maisons où ils instruisent la jeunesse. Le jeune Villette observe très-judicieusement que le modique salaire qu'on leur destine, le peu d'égards qu'on leur témoigne empêchent des hommes de mérite d'entrer dans cette carrière & ne la laissent ouverte qu'à des pédants de Collège, & à des petits maîtres qui ne risquent point de s'avilir.

“ Mr. de Janfon , fidèle à l'étiquette de
„ ceux de son état, avoit donc employé tous
„ ses soins pour avoir un des meilleurs cuisiniers de Paris, & il y avoit réussi : nous
„ en fîmes bientôt l'expérience. Un souper
„ où le goût l'emportoit sur la profusion ,
„ lui attira , de la part des convives , des
„ compliments sans nombre. Il faut avouer,
„ répondit-il, d'un air satisfait , que mon
„ cuisinier est unique ; aussi Mr. le Duc de
„ B. n'a rien oublié pour me l'enlever ;
„ mais cent pistoles ajoutées à ses appoin-

temens , me répondent de sa fidélité. Je
fus curieux de savoir les gages de cet hom-
me merveilleux , & j'appris qu'ils mon-
toient à mille écus chaque année , sans le
tour de bâton. Cette expression étoit neu-
ve pour moi ; mon oncle m'apprit ce qu'elle
signifioit , & ajoûta qu'il falloit fermer les
yeux sur les actions de ces gens-là , quand
ils avoient un certain mérite. La conver-
sation roula long-tems sur ce sujet , j'y
pris peu de part. J'étudiois la contenance
de chacun des convives : il y en avoit de
toutes façons ; & parmi vingt personnes
que nous étions , je n'en pus remarquer
une seule qui ne se distinguât par quelque
ridicule singulier , outre ceux qu'ils avoient
en commun. Mais celui qui fixa mes re-
gards fut un homme relégué à l'un des
bouts de la table , entre les deux fils de
Mr. de Janfon. Il y paroissoit étranger , &
nul des convives daigna lui adresser la
parole. Son air humilié m'apprit qu'il sen-
toit tout le mépris qu'on avoit pour lui.
A peine ouvrit-il la bouche pour demander
à boire ; & je remarquai que les laquais
ne le servoient que lorsqu'ils n'étoient
point occupés par le reste de la compagnie.
J'aurois fort souhaité savoir pourquoi cet
homme se trouvoit dans un lieu où il
sembloit qu'on ne le connût pas : j'eus
bientôt occasion de le faire. A peine eut-
on servi le dessert , qu'il sortit avec mes
cousins : Je demandai alors à mon oncle
quel étoit ce personnage muet. C'est , me

„ répondit-il, un pédant qui apprend à mes
„ fils à barbouiller quelques mots latins ;
„ personnage qui n'a pas le sens commun ,
„ & qui se croit le plus habile homme de
„ France. Cette réponse de mon oncle fit
„ tomber le discours sur les gouverneurs.
„ C'est une chose singulière , dit l'un des
„ convives, que cette espèce d'hommes ; il
„ semble que le ridicule soit leur caractère
„ propre. La plupart joignent à des lumières
„ médiocres , une présomption insupportable ;
„ ajoutez à ces traits nulle connoissance
„ de l'usage du monde qu'ils doivent
„ pourtant donner à leurs élèves : voilà le
„ portrait de ce qu'on appelle *Précepteur*,
„ *Gouverneur*. Je m'étonne , repris-je ,
„ en adressant la parole à mon oncle , que
„ ce soit à de pareils gens qu'on confie ce
„ qu'on a de plus précieux. Tout dépend
„ des premières impressions ; le cœur d'un
„ enfant est une cire molle qui prend sans
„ peine la forme qu'on lui donne. De
„ quelle importance est-il donc de ne mettre
„ auprès d'eux que des personnes d'un mérite
„ distingué ? Quel soin ne doit-on pas
„ apporter pour les choisir ? Vous avez raison ,
„ me dit mon oncle ; il seroit à souhaiter
„ que des gens de mérite se dévouassent
„ à cet emploi ; mais malheureusement
„ il n'y a point à choisir ; à l'exception
„ d'un très-petit nombre , qui en voit un ,
„ les a tous vûs. Je le conçois aisément ,
„ repris-je , & si vous voulez bien me permettre ,
„ je vous ferai convenir qu'il n'est

pas possible qu'un homme de mérite veuille “
accepter cet emploi. Courage , mon neveu , “
s'écria Mr. de Janſon , vous me ferez plai- “
ſir de me prouver cette impoſſibilité. Ma “
timidité penſa m'ôter l'uſage de la parole. “
Mais faiſant un effort pour la vaincre , je “
demandai à mon oncle ce qu'il donnoit “
chaque année au gouverneur de ſes fils. “
Cinq cents livres & ma table , répondit-il. “
Et mille écus à votre cuifinier , ajoutai-je “
en riant. Mr. de Janſon , qui avoit du bon “
ſens , fût frappé de ma réflexion , & con- “
vint qu'elle étoit juſte ; mais , ajouta-t-il , “
de plus gros appointemens donneroient-ils “
du mérite à l'original que vous avez vû “
ce ſoir ? Non aſſûrément , lui diſ-je , “
mais ils encourageroient des hommes d'un “
talent ſupérieur , à ſe charger d'un emploi “
ſi important , ſi l'on y apportoit les juſtes “
égards qu'on doit à de pareilles gens. L'é- “
ducation des enfans eſt , comme je l'ai “
dit , la choſe la plus eſſentielle ; & les “
parens ne devroient ſ'en rapporter qu'à “
eux pour la donner. Que ſi leurs occu- “
pations , leur incapacité même ne leur per- “
mettent pas de le faire , ils doivent ne rien “
épargner pour trouver quelqu'un capable “
de ſuppléer à leur défaut ; & ils en trou- “
veront toujours , lorsqu'un bon gouver- “
neur ſera reſpecté , récompénſé. Un pere “
doit lui transporter ſon autorité , & exiger “
de ſes enfans pour lui tous les devoirs “
qu'ils lui rendent à lui-même. „

Ce paſſage nous rappelle l'anecdote ſuivante

qui servira d'instruction à quelques Gentilshommes, qui cherchent pour leurs enfans des gouverneurs au plus bas prix.

Milord H**. Ministre & Secrétaire d'Etat avoit un fils unique, auquel il destinoit des richesses immenses & les premières places du Roïaume. Il falloit à cet enfant chéri un gouverneur qui lui donnât des connoissances, des sentimens & des vertus. Milord H** s'adressa à Milord E**. Seigneur, dit celui-ci, j'ai ce qu'il vous faut : un gouverneur d'un mérite rare & d'une expérience consommée, il fera de votre fils un homme heureux & un grand homme. — Que je vous ai d'obligations ! Mais que conviendra-t-il de lui donner pour prix de ses peines ? — Deux cents guinées par an, & une pension de cent lorsqu'il aura achevé l'éducation de votre fils. — Vous voulez rire : vit-on jamais monter à ce prix le gage d'un gouverneur ? — Riez tant qu'il vous plaira, mais je n'en rabatterai rien. — J'ai entendu qu'on pouvoit en avoir un pour huit guinées. — C'est le gage de mon cocher ; je vous procure au même prix un gouverneur de chevaux. — Milord H** en prit effectivement un de cette sorte. Aussi son fils devint-il un sot, un libertin, un débauché, qui chagrina son pere & dépensa tout son bien. Dans ses vieux jours Milord H** ne disoit autre chose si-non : *Ah ! que n'ai-je écouté Milord E** !*

Petropolis, Carmen &c. Pétersbourg,
Poëme.

LE Poëte qui célèbre les beautés de Pétersbourg & les grandeurs de l'Impératrice regnante, a sù se monter sur l'élévation de son sujet. Il y a dans ses vers du génie, de la force & de la sublimité. Sa Latinité est pure, quoique ses expressions paroissent quelquefois recherchées & de peu d'usage, ce qui en rend l'intelligence difficile à ceux qui ne sont pas habitués à lire les Poësies latines. Voici comme il parle de Pierre le Grand, fondateur de Pétersbourg :

*Hæc placuit Magno nova mœnia condere Petro,
Et placuisse sat est.*

*Fervet opus, totumque remugit littus, at ipse
Petropolis Magnæ Plastes, ceu ardua cedrus
Sylvestres inter frutices, aut populus albis
Conspicienda comis, operas supereminet omnes.
Quà labor est, fert se præsentem, totius auctor
Hortatorque operis : quin Majestatis avitæ
Immemor, assuetas sceptris, populisque regendis,
Ipse manus, croceosque humeros, viresque labori
Admovenet, & pulchro frontis sudore renidet.*

*Non aliàs, ô Petre ! magis clarusque decensque
Vîsus eras, ac dum artificum, fabrûmque manipulis
Immissus, lumbosque hîrto succinctus amictu,
Nunc ferrugineam versares forcipe massam,*

*Sive manu validam torquens utrâque bipennem;
 Fraxineum robur decumana intigna secares,
 Diffectasque trabes aptares puppibus : ipse
 Hippodamus, Steropes, Palinurus & Omnia Petrus.*

La description de Pétersbourg répond parfaitement au reste du Poëme ; mais on ne sauroit s'empêcher d'y blâmer quelques détails minutieux , plus propres à exercer le style du Poëte qu'à donner une grande idée de cette Capitale :

*Ut subis, obtutum rapit in diversa, animumque
 Detinet attonitum, species haud visa, decorque
 Testorum, & nimium quam forma superba penatum.
 Quotque domus, totidem molita Palatia credas
 Extima sic muri facies, sic atria vasta,
 Limina sic se se præbent, postesque videnda.
 Quâ graderis, silicem calcas, pavimenta que plenum
 Dant iter, & densis quamquam ruat imbribus æther,
 Sicca saburratis figis vestigia vicis.
 Ilinc atque hinc, longis ambagibus, humida tellus
 Deciduas trudit lymphas, notisque latebris,
 Struâilibusque viis, per fossas, perque lacunas
 Devehit in pelagus. Plateas, viridaria dicas
 Dædaleâ plantata manu. Stant ordine bino
 Frondiferæ circum tiliæ, & quam longus eunti
 Porgitur aspectus, vernanti tegmine opacant
 Compita, quæ septem celeres agitare quadrigas
 Possis, & innocuo junctim contendere cursu.*

Le zèle de l'Auteur , qu'on dit être un Jésuite de Polozk , pour la gloire de Catho-

sine II, va jusqu'à faire des imprécations contre toutes les Nations du monde , & à souhaiter que tous les Peuples de la terre deviennent esclaves des Russes. Cela est un peu fort , mais il y a tant de Poètes latins , françois , anglois , italiens qui font des vœux contraires , que celui du Poète polonois sera difficilement exaucé , quand même Apollon distribueroit les couronnes aux Rois comme aux versificateurs :

*At magis è folio sublimi cuncta tuetur ,
Os humerosque Deæ similis Catharina , manuque
Indicat augustâ , quod opus , quo schemate structum
Ornatumque velit , quid cultûs , quidve decoris
Amplius adjectum caræ desideret urbi.
Auscultant cives , data jussa sequuntur ; & uno
(O genti dilecta parens !) agis omnia nutu.*

*Dè ! servate urbem , Matrem servate potentem ,
Pulchrumque Ascanium : spem regni , gaudia Russi ,
Gentis delictum , & magnæ solatia Matris ;
Donec Petropolis , ceu quondam urbs alta Quirini ,
Omnes ante urbes , Urbs Princeps , imperet Orbi.*



Essai de la Philosophie élémentaire sur les Systèmes de l'Univers , ou des loix du monde physique , du monde moral & du monde intellectuel , pour servir de préservatif contre l'Athéisme moderne. Par Mr. Beau de Margaillies, Avocat en Parlement. Proposé aux Libraires par Souscription.

LA vraie Physique a toujours été le tombeau de l'Athéisme : on peut la regarder comme une Théologie naturelle , qui montre Dieu dans les tableaux que la nature a tracés de la puissance & de la sagesse de son Auteur. Mr. de Margaillies remplit parfaitement le but qu'il s'est proposé. Les leçons de Physique deviennent sous sa main des réfutations victorieuses du *Système de la nature* , & de quelques autres productions de cette espèce ; & comme ces leçons sont puisées dans le sein même de la nature & appuyées sur les principes les plus avérés , les conséquences les mieux déduites , les expériences les plus incontestables , on peut dire que c'est ici une réclamation authentique de la nature contre des Ecrivains calomnieux , qui ont entrepris de la dégrader & de la confondre avec le hasard.

Cet ouvrage sera divisé en six Livres & distribué en deux parties , formant deux volumes in-8°. de cinq ou six cents pages.

Dans le premier Livre qui est préliminaire, l'Auteur traite de la Philosophie en général & de ses systêmes en particulier, sur la nature universelle de la Religion, de la Superstition & de l'Incrédulité ; il fait quelques observations préliminaires & essentielles sur le systême de l'Athéisme moderne, & établit sur le systême de l'Univers quelques principes fondamentaux soumis à l'expérience. Dans le second Livre, l'Auteur s'attache à prouver que la nécessité est incompatible avec tous les êtres, & qu'elle est essentielle à Dieu seul. Le troisième Livre a pour objet la matière & son mouvement qu'on apprécie exactement, en prouvant qu'elle n'est point éternelle, mais créée, & que le mouvement ne lui est point essentiel, mais communiqué. Ce Livre paroît d'un intérêt supérieur aux autres ; il combat le Matérialisme par des observations plus sensibles & plus appuïées sur des notions généralement reçues. C'est sur-tout en parlant du mouvement que l'Auteur sappe toutes les prétentions des Athées ; il donne une idée précise du mouvement, selon le systême du Matérialisme & selon le systême exposé dans cet ouvrage ; il démêle les équivoques dangereuses du Matérialiste moderne, & établit les vrais principes sur ce sujet. Il prouve ensuite plus particulièrement cette première proposition : Le mouvement intérieur & essentiel à la matière, n'est qu'imaginaire, soit que l'on considère la matière dans son état primitif, soit qu'on la considère dans son état présent, c'est-à-dire,

dans l'ordre ou plan actuel. Enfin, l'Auteur hasarde sur l'organisation & le mouvement de la matière, une hypothèse assez probable & utile. La vérité de la proposition suivante que l'Auteur établit avec autant de clarté que de force, fust seule pour détruire le Matérialisme : *Quand le mouvement intérieur & essentiel à la matière seroit réel, il seroit insuffisant pour expliquer les phénomènes.* Dans le monde il n'y a pas seulement du mouvement, il y a de l'ordre, il y a des beautés inimitables, les combinaisons les plus heureuses, une marche régulière, constante, invariable. Il faut autre chose qu'un mouvement aveugle pour produire & assurer tout cela. Peut-être que les Philosophes qui se sont tant occupés du mouvement & de l'inertie de la matière, n'ont-ils pas assez réfléchi sur une observation si simple. Mr. de Marguilles va plus loin, & montre que non-seulement ce mouvement ne produiroit rien, mais qu'il empêcheroit toute production : cette assertion est encore d'un vrai palpable; l'Auteur n'omet rien pour la mettre hors de toute contestation.

Dans la seconde partie de l'ouvrage l'Auteur vient au détail de la composition des êtres dont cet Univers est l'assemblage, & considère sur-tout cet Univers abrégé qui est l'homme. Il expose les visions des Spiritualistes outrés, & l'opinion absurde des Matérialistes. Il prouve amplement l'immatérialité de l'ame, l'ignorance du corps, l'union
des

des deux substances. Il discute les différens systêmes sur la génération , rassemble les aveux , les contradictions , les conséquences & les in conséquences des faux Philosophes sur cette matière. La dernière fin de l'homme , l'immortalité de l'ame , le dogme de la vie future sont traités avec toute la force & la dignité que la chose demande : les caractères de vérité & d'utilité inhérens au dogme de la spiritualité sont avoués formellement par le Matérialiste qui les attaque. La liberté , le fatalisme , l'origine du mal , la conduite de Dieu dans le gouvernement du monde &c. rien n'échappe aux réflexions de Mr. de Marguilles. L'homme chrétien , l'homme vraiment philosophe en sent tout l'intérêt & la justesse.



A Mirror for inoculators &c. *Mirôir pour les Inoculateurs , ou essai par lequel on montre par voie d'introduction , combien le genre humain est facile à se laisser tromper &c. in-8°. A Londres chez Crowder 1774.*

O N ne peut refuser à cet adversaire de l'inoculation un degré d'enthousiasme fort propre à faire valoir de bonnes raisons , si elles étoient un peu mieux présentées : mais l'extrême chaleur qui anime son style , & le ton théologique qu'il a donné à sa dissertation , ont défiguré & ridiculisé des

réflexions qui par elles-mêmes méritoient l'attention du Lecteur. Nous avons parlé plusieurs fois de l'inoculation dans différens Journaux ; nous avons exposé les prétentions des amis & des ennemis de cette pratique aujourd'hui si accréditée. Nous ajouterons quelques fragmens d'une Lettre qui vient d'être donnée au Public & qui méritoit de l'être.

Lettre sur
l'Inocula-
tion à Mad.
de Montau-
gé, par Mr.
Bouvyer
des Mor-
tiers, écrite
à Nantes le
10. Février
1774.

“ Je conviendrai des avantages de l'inoculation, si, comme ses partisans le soutiennent, il ne périt qu'un inoculé sur trois cents, tandis que la petite vérole naturelle enleve un 12me. de ceux qu'elle attaque ; mais nous distinguerons, s'il vous plaît :

Comme système politique

J'admets l'inoculation.

Aux calculs venus d'Albion

La France a joint sa Rhétorique,

Pour vanter & mettre en pratique

Cette belle opération.

Dieu bénisse son œuvre & son intention !

Je la crois bonne en Amérique,

Pour tous les vilains Noirs vendus en plein marché,

Dont l'humanité trafique

Comme d'un vil bétail à la terre attaché.

Je la crois bonne encore au milieu d'une Armée,

Où le nombre prisé plus que l'individu,

Fait que pour un Soldat perdu

On conserve à la Rénommée

Cent Héros, dont le sang à l'Etat est vendu ;

Mais qu'un bon Pere de famille,
 Qui doit également chérir tous ses enfans,
 Porte le trépas dans leurs flancs ;
 Qu'il immole son fils pour conserver sa fille,
 Non , je n'adopte pas ce systême inhumain ;
 Et si quelque jour le destin
 Fait sentir à mon cœur le charme d'être Pere ;
 S'il faut qu'en cet état mon bonheur soit troublé,
 Aucun ne périra , victime volontaire.
 Nous sommes en naissant dévoués au trépas,
 Le tems prépare ses abîmes,
 Et s'il les ouvre sous nos pas,
 Nature ! c'est à toi de marquer les victimes.
 Je le répète hardiment,
 Inoculez un Régiment,
 Les Nègres d'une Colonie ;
 C'est très-bien fait pour la Patrie ;
 L'intérêt se calcule & non le sentiment.

“ Je n'ai vû dans la plupart qu'esprit de
 systême , déguisement , supercherie , mau-
 vaise foi. J'espérois trouver dans l'union de
 leurs principes & dans la solidité de leurs
 raisonnemens , cette lumière vive & pure
 qui chasse de notre esprit jusqu'à l'ombre
 du doute & de l'incertitude. J'en suis fâché
 pour l'honneur de ces Messieurs ; mais ils
 m'ont paru tout aussi peu d'accord avec eux-
 mêmes qu'avec leurs adversaires. Jugez-en ,
 Madame : *La préparation du sujet*, dit Mr. Petit,
est ce qu'il y a de plus essentiel dans la prati-

que de l'inoculation , ainsi que le choix de la saison & celui de la matière variolique (a) : effectivement , cela paroît conforme à la raison. Dans l'Indostan , où la pratique de l'inoculation est très-ancienne , & tient en quelque sorte à la Religion , les Brame , qui partent de plusieurs Collèges pour aller inoculer dans les différentes Provinces , ont grand soin de recommander aux habitans une préparation qui dure un mois , & qui consiste à s'abstenir de certains alimens , comme de poisson , de lait , &c. Ils refusent même d'inoculer tous ceux qu'ils reconnoissent avoir manqué à cette préparation. Ces missionnaires paroissent ordinairement dans le Bengale au commencement de Février , quoiqu'ils ne fassent souvent l'opération que dans le mois de Mars , donnant une attention particulière à la température de l'air & à l'épidémie (b). „

Vous voyez ici , Madame , le sentiment de Mr. Petit confirmé par l'usage des Peuples qui ont pratiqué le plus anciennement l'inoculation : écoutez maintenant le prince des inoculateurs , le célèbre Gatti , dans un ouvrage destiné uniquement à prescrire

(a) *Premier rapport en faveur de l'inoculation lu dans l'Assemblée de la Faculté de Médecine de Paris en l'année 1764 , & imprimé par son ordre , A Paris chez Dessain junior 1766.*

(b) *Relation de la manière dont l'inoculation se pratique dans les Indes orientales. Par J. Z. Holwell , traduite du London Chronicle.*

la nouvelle méthode d'inoculer, & à prouver que celle dont on se fert pour l'ordinaire, s'oppose directement aux avantages qu'on pourroit attendre de cette opération. C'est Mr. Gatti lui-même qui parle :

Quand tous les Médecins vous disent , préparez le sujet ; procurez un écoulement à la matière variolique ; prodiguez vos soins & les secours de l'art , lorsque la maladie se déclare ; il faut dire au contraire , ne préparez pas ; ne donnez point d'issuë à la matière variolique ; & lorsque la maladie est arrivée , abandonnez le malade à la nature (c). ,

“ La principale raison de Mr. Gatti pour inoculer sans préparation , c'est que l'on ne connoît point assez la nature de la petite vérole. Excellent aveu de la part des inoculateurs, & qui doit donner beaucoup de confiance dans leur manière d'opérer ! ,

“ Ce ne sont pas là , Madame , les seules contradictions qu'on trouve dans l'ouvrage de Mr. Gatti & dans ceux de ses confrères ; mais elles suffisent pour suspendre le jugement de tout homme non prévenu , qui cherche la vérité de bonne foi. Voyez , je vous prie , dans quel embarras se trouve un pauvre humain déjà transi par la crainte de la petite vérole naturelle , & qui croyant avoir dans l'inoculation un moyen de s'en

(c) *Nouvelles réflexions sur la pratique de l'inoculation.* Par Mr. Gatti, Médecin Consultant du Roi & Professeur en Médecine dans l'Université de Pise. A Bruxelles, & se trouve à Paris chez Musier, fils, 1767.

garantir , lit les ouvrages de ces Messieurs pour apprendre la meilleure méthode de se faire inoculer. Se préparera-t-il ? Ne se préparera-t-il pas ? L'un dit ouï , l'autre non : voilà un homme arrêté tout court. „

Les causes du bonheur public , ouvrage dédié à Mgr. le Dauphin ; par Mr. l'Abbé Gros de Besplas , de la Maison & Société de Sorbonne, Aumônier de Mgr. le Comte de Provence. Seconde édition revûe , corrigée & considérablement augmentée. A Paris , 1774 , chez la veuve Laurent Prault , Libraire , au bas du Pont St. Michel , in-8°.

MR. Gros de Besplas désigne trois sources principales du bonheur public : Le caractère national , la Religion & les vertus du Souverain. On ne peut se dissimuler qu'il charge un peu trop l'éloge du caractère françois ; mais on ne sauroit rien rabattre de ce qu'il dit des effets de la Religion & de sa supériorité sur toutes les maximes de la Philosophie. “ Notre esprit , dit-il , se laisse „ abuser par des spéculations brillantes sur la „ force prétenduë de la raison & de l'éducation ; mais elles finissent par céder aux „ sollicitations de l'intérêt personnel. La „ raison naturelle dicte les pensées ; la Religion seule produit les actions. „ Entre les vertus du Souverain , l'Au-

teur place d'abord la Religion ; viennent ensuite la justice , la fermeté , la tempérance , la sagesse , l'amour de la paix , & l'amour pour ses Sujets. Chacune de ces trois parties est accompagnée de notes , dans lesquelles l'Auteur discute plus amplement les matières qui ne sont qu'effleurées dans le texte. Il y a de très-bonnes vûes , des intentions pures & saines. Mr. Gros de Besplas offre au Prince , à qui son ouvrage est adressé , d'excellents principes ; il seroit à souhaiter que tous ceux qui approchent les Princes , leur parlassent avec la même franchise.

Mr. Saltsler , Médecin de Mr. le Duc de Saxe-Gotha , a publié , il y a quelques années , un Topique qu'il dit avoir éprouvé pour les Cancers ulcérés ; nous croïons ne pouvoir mieux faire en faveur de l'humanité que de rapporter la composition de ce remède précieux.

Prenez des carottes récentes ; ratifiez-les , râpez-les avec une râpe à chapelier du pain ; exprimez-en le suc en les pressant dans la main seulement ; faites chauffer le marc sur une assiette , ou dans un poëlon de terre ; appliquez-le sur l'ulcère en forme de cataplasme bien épais , & s'il y a des enfoncemens & des clapiers , &c. il faut les en remplir , de façon que le remède touche directement les chairs dans leurs points ; couvrez le tout d'une serviette bien sèche & un peu chaude. On renouvelle le pansement deux fois en 24 heures ; on

enlève chaque fois le vieux cataplasme , on lave & on nettoie en même-tems l'ulcère avec un pinceau de charpie trempé dans la décoction chaude de *CICUTA MAJOR FOETIDA*. L'effet de ce Topique est de calmer les douleurs & de déterger en peu de jours les Cancers ; la suppuration diminuë & la plaie ne rend plus qu'un pus loüable ; à la longue , les bords durs & calleux de l'ulcère se ramollissent , la tumeur diminuë & disparoît peu-à-peu ; les chairs se régénèrent , la cicatrice se ferme , enfin l'ulcère se guérit.

La guérison est lente , dit l'inventeur , mais elle est sûre ; on pourroit la hâter , si pendant l'usage des carottes à l'extérieur , on faisoit prendre intérieurement au malade en petites doses l'extrait de *CICUTA* de *BELLADONA* , le *Quinquina* ou tel autre altérant indiqué par la constitution du malade , ou le caractère de la maladie. L'Auteur se contente de faire manger des carottes cuites au lait.

L'Ecrevisse est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

*J'E sers aux Champs comme à la Ville ,
 Et par-tout je suis très-utile ,
 Depuis le Berger jusqu'au Roi ,
 Tout le monde se sert de moi.
 Chez le Peuple je suis & grossière & rustique ,
 Chez les coquettes magnifique.
 Je vais rarement sans ma sœur.
 Quand je suis seule , alors c'est un malheur :
 En Europe pourtant il est une contrée ,
 Où quand nous sommes trois , l'une est très-respectée.*



NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E.

PETERSBOURG. (*Le 20. Mai.*) Il y a quelques jours que l'on reçut ici la nouvelle que Mr. le Général en chef Bibikow étoit dangereusement malade, & cette fâcheuse nouvelle s'est malheureusement confirmée, puisque nous venons de recevoir celle de sa mort, qui est réellement une perte pour l'Etat. Il y a des personnes qui assurent que ce Général a péri dans une affaire contre les rebelles d'Orenbourg (*), & il y a bien des présomptions qui viennent à l'appui de cette persuasion.

On commence à voir circuler quelques roubles au coin de Pugatschew, avec son effigie & cette inscription en langue russe : *Pierre III. Empereur de toutes les Russies 1774.* Au revers on lit ces mots latins : REDIVIVUS ET ULTOR. La Gazette de la Cour fait publier différens succès remportés sur ce rebelle, mais l'incertitude de ces nouvelles nous empêche d'en donner le détail.

On n'apprend rien de la grande Armée, où tout paroît être dans l'inaction. On assure que l'ouvrage de la paix avance, & que si

(*) Voyez notre Journal de Mai, page 349.

elle se conclue , nous en sommes redevables à une grande Puissance , qui a arrêté jusqu'ici l'impétuosité des Turcs & les suites que devoient naturellement avoir les différens échecs que nous avons essuïés durant la dernière campagne : on croit que l'on étoit convenu secrètement de part & d'autre d'un armistice , que l'on dit devoir finir le 23. de ce mois.

T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE. (*Le 15. Mai.*) Les révolutions dans le ministère continuent à se succéder rapidement. Rizaï-Mehemet-Effendi , qui a été démis de la charge de Reis-Effendi , après l'avoir remplie pendant quatre semaines , a été nommé Chiaoux-Bachi ou chef des huissiers ; & Atif-Zade , qui étoit revêtu de ce poste , a succédé dans celui de Testerdar ou grand Trésorier à Osman-Effendi. Celui-ci , après avoir été décoré de la dignité de Pacha à trois queues , a reçu ordre de se rendre à Stanchio pour y commander : il a fait beaucoup de difficulté d'accepter ce titre & de se charger de la commission y attachée : mais à la fin il a été forcé d'obéir. L'ancien Kiaya-Bey a aussi reçu ordre d'aller servir à l'Armée. Enfin un changement encore plus considérable & auquel l'on ne s'étoit point attendu , c'est la démission de Bosnevi-Soliman-Pacha de la charge de Caïmacan ou vice-viir , qu'il remplissoit depuis le 27. Février : il fut déposé

le 4. du mois passé, & il lui fut enjoint de partir pour Boli en Asie, afin d'y lever des recrues & les conduire à l'Armée. Abdullah-Pacha, Selihtar-Aga ou porte-glaive de Sa Hauteffe, l'a remplacé, après avoir reçu les trois queues deux jours auparavant. On ignore les raisons de la disgrâce de Soliman si ce n'est sa trop grande sévérité, qui déjà l'avoit fait extrêmement haïr dans la charge d'Aga des Janissaires. Pour exemple de sa grande rigueur, l'on rapporte que dans une des tournées, qu'il faisoit déguisé par la Ville, pour veiller au maintien de la police, il étoit entré chez un marchand de chandelles; & que celui-ci lui ayant demandé 33 âpres pour une certaine quantité de chandelles, au-lieu de 26, prix fixé par le règlement, il l'avoit fait pendre sur le champ devant l'Hôtel du Stamboul-Effendi ou Lieutenant de police de Constantinople, pour reprocher à ce Magistrat, par le choix de l'endroit du supplice, qu'il avoit négligé son devoir de faire observer les ordonnances, qui régulent le prix des denrées & leur vente en détail.

On est surpris d'apprendre que notre Armée victorieuse & infiniment supérieure à celle des Russes, n'ait pas encore reconquis la Moldavie & la Valaquie. On dit qu'on négocie & que les Russes ont scû mettre dans leurs intérêts la seule Puissance qui pût les couvrir contre le glaive ottoman. Leur Flotte & leur grande Armée sont dans un état pitoyable.

P O L O G N E.

VARSOVIE. (*Le 5. Juin.*) L'affaire du Conseil permanent n'est guère plus avancée. Il paroît même qu'il n'y a que l'Envoié de Russie qui s'intéresse sérieusement à son établissement. On est persuadé que la résistance courageuse que quelques Nonces continuent d'opposer à l'admission de ce Conseil, est le fruit de l'exemple du Sieur Wilczewski, Nonce de Wilna, & du discours solide & éloquent qu'il prononça sur ce sujet dans la séance du 16. Avril.

Le Primat, qui se tient encore à Dantzig, a été cité devant le Tribunal de la Confédération par un Délégué, qui a été autrefois à son service. Mr. Ostrowski, Evêque de Cujavie & Président de la Délégation, s'est retiré dans son Diocèse. Les impôts sur les Païs occupés par les Autrichiens y ont été fixés à 12 pour cent. Les Cours de Vienne & de Berlin ont nommé des Commissaires pour la détermination des limites.

Les Grecs Schismatiques, convaincus d'avoir dévasté avec la dernière violence les Eglises des Unis, ont prétendu renvoyer à ceux-ci les causes de ces désordres. Mais la Délégation a justifié les Unis dans une note qu'elle a fait remettre à Mr. de Stackelberg; elle se plaint de ce que la persécution continuë malgré les assurances de ce Ministre, & finit ses représentations par ces termes : *Les espérances données se trouvent malheureuse-*

ment démenties par l'expérience de nouvelles oppressions : Tout récemment le Colonel des Cosaques Tarnawski a fait occuper deux Eglises, dans le Doyené de Pawolocz, après en avoir enlevé & emprisonné les Cures-Unis. Dans le Diocèse de Kaminiéc du Rit Grec on a enlevé cinq Eglises aux anciens possesseurs, & dans le Doyené de Niemierow on vient d'enlever l'Eglise appartenante à la Communion des Grecs-Unis dans le Village Duboviec. C'est pourquoi la Délégation réitère ses instances, pour que l'élargissement des Prêtres-Unis soit incessamment suivi de leur réhabilitation; que toutes les Eglises prises aux Unis leur soient restituées dans le même état, où elles se trouvoient avant qu'elles furent envahies; que le revers exigé des Prêtres mis en liberté soit annullé; & qu'il y ait les ordres les plus stricts pour empêcher toute violence & tout procédé désagréable contre les Prêtres-Unis.

On voit circuler ici une longue Requête des ci-devant Jésuites au Roi. Ils se plaignent que sous prétexte que leurs biens sont insuffisans pour leur former des pensions, on les laisse manquer du nécessaire. Cet écrit quoique assez mal digéré, contient des réflexions qui ne peuvent manquer de le faire accueillir par un Roi sage & bienfaisant. En voici la fin.

Nous mettons toute notre espérance en vous, Sire, notre très-gracieux Roi & Maître. Nous, qui sommes vos fidèles Sujets & les fils de notre chère Patrie, avons toujours adressé pour votre conservation nos vœux & nos prières au Tout-Puissant, dont nous ne cesserons d'implorer les grâces en faveur de Votre Majesté. Nous avons toujours tâché d'imprimer dans le cœur de la jeunesse, confiée à nos soins, les sentimens d'une profonde vénération pour votre Personne sacrée. Nous nous sommes efforcés, Sire, de lui inspirer dès le bas âge l'obéissance & la fidélité envers Votre Maj., l'amour de Dieu & l'attachement pour la Patrie, ainsi que les devoirs de

vrai Citoyen. Par cela même nous nous sommes flattés de n'être pas indignes de la clémence de Votre Majesté & de la bienveillance de ces grands & fameux personnages, que la Commission destine à l'éducation de la jeunesse. Jamais vous ne permettrez, très-gracieux Souverain, qu'après la suppression de notre Ordre, & tandis que l'on procure l'entretien nécessaire à tous ceux qui y appartiennent, sans exception des Freres Laïcs, ils meurent de faim. Jamais vous ne souffrirez que depuis si longtemps que la Pologne s'est rendue si célèbre par son humanité, nous devenions l'exemple d'un traitement aussi cruel. Vous ne permettrez pas que nous, qui sommes les Oints du Seigneur, & qui avons eu l'honneur d'être ci-devant les Précepteurs de Votre Majesté, soions chassés de côté & d'autre, réduits à mendier publiquement notre pain. Vous ne permettrez pas que pendant que nous déplorons le sort de la Patrie si opprimée, & dans laquelle nous vivons dispersés & non respectés, nous soions encore plongés dans des angoisses plus amères. Vous ne permettrez pas enfin que lorsque nous sommes dépourvus de soutien & de subsistance nécessaire, le monde entier, à la vue d'une pareille inhumanité, reproche à notre Pais cette criante injustice & le regarde d'un œil de dédain. Nous sommes assez foulés en ce que l'on nous a ôté notre Ordre, notre état, ce que nous avions de meilleur sur la terre. Aussi il est juste que l'on ait compassion de nous & que l'on pourvoie à nos besoins. On ne doit pas consumer notre ruine, en ajoutant encore de nouveaux degrés à l'oppression. Ce n'est pas à dessein, ni par envie d'écrire, mais par affliction & serrement de cœur qu'avec les yeux baignés de larmes nous prenons par écrit recours à vous, Sire, notre très-gracieux Souverain & Maître, afin qu'ayant déjà éprouvé dès le commencement le manque du nécessaire, nous ne soions ensuite exposés à endurer la faim & la misère sur la fin de nos jours. Nous continuons de vivre dans la flatteuse espérance qu'un Roi aussi grand, aussi compatissant que vous êtes, ainsi que la Commission, composée de Membres si éclairés, daigneront jeter sur nous un œil propice. Dieu récompensera cette faveur par des bénédictions,

dont il comblera Votre Majesté & la Patrie, pour qui nous ne cesserons d'implorer ses graces.

Le Nonce du Pape a été particulièrement touché de leur situation déplorable, & il a fait une tentative pour l'améliorer, s'il est possible. Il se rendit le 15 du mois passé à la Cour où se trouvoient les Evêques de Posen & de Wilna Présidens de la Commission chargée de régler l'emploi des biens des Jésuites, & leur a parlé avec toute la force & le zèle que l'humanité lui inspiroit. Mais l'on aura de la peine à réparer le mal qui est déjà fait, & à recouvrer les sommes qui ont été détournées à des usages particuliers. Parmi les personnes qui ont le plus profité des dépouilles de la Société, en abusant du crédit & de l'autorité que leur donnent les circonstances, on en distingue surtout une qui, plus que les autres, excite les cris & l'indignation du Public. On lui reproche de n'apporter ni bornes, ni mesure dans ses prévarications, d'avoir une cupidité insatiable, de n'accorder aucune grace sans se faire paier, & de vendre également la justice & le bon droit. On publie que quelqu'un aiant un procès pour un objet de trois mille ducats, a été obligé de lui en promettre la moitié pour se le rendre favorable, & qu'un Seigneur lui a donné six mille ducats pour acheter sa protection dans une affaire qui l'intéressoit.

De POSEN. (*Le 5. Juin.*) L'affaire de la Courlande a causé beaucoup de surprise à Varsovie, & les prétentions du Duc sont

aussi défagréables à la Noblesse Courlandoise qu'à la République. La Lettre, que les Conseillers-Suprêmes du Duché ont écrite à ce sujet à leur Nonce-Député, le Maréchal van der Bruggen, en date du 15 Avril, est conçue en termes fort énergiques, & semble indiquer, que le Duc dissimule à leur égard les tentatives qu'il a faites pour rompre les liens, qui l'attachent à la Pologne. En attendant, le Sr. Fick a substitué aux dix-huit articles, qu'il avoit d'abord reçus, douze autres, mais qu'on dit ne différer guère, quant à l'essentiel, des précédens. On prétend aussi qu'il a dressé une apologie de sa conduite, dans le dessein de la remettre au Baron de Stackelberg, Envoïé de Russie.

E S P A G N E.

MADRID. (*Le 19. Mai.*) Le Roi vient de faire dans sa Marine une nombreuse promotion, savoir, de 18 Capitaines de Vaisseau, dont trois ont été élevés au grade de Brigadier; de 33 Capitaines de Frégate; de 55 Lieutenans de Vaisseau, & de 51 Lieutenans de Frégate. Sa Maj. a aussi accordé le Régiment de Brabant, Infanterie, à Mr. Teissier; la place de Capitaine des Grenadiers dans les Gardes Walones à Mr. Jean Baillet, & plusieurs autres places en divers Régimens. — Il paroît une Ordonnance, ou Pragmatique-Sanction du Roi, portant règlement des procédures à suivre contre tous ceux qui causeront des tumultes, ou émeutes populaires:

populaires : cette Ordonnance donnée à Aranjuez le 17 Avril 1774, donne à croire que tout n'est pas absolument tranquille dans ce Roïaume. — L'Escadre sortie dernièrement des Ports de Cadix & de Cartagène pour la Méditerranée, a essuyé une tempête des plus furieuses, qui l'a entièrement dispersée. Cette Escadre consistoit en 4 Vaisseaux de ligne, savoir, le St. Nicolas de 80 canons & 600 hommes d'Equipage ; le St. Raphaël, le St. Domingue, & le St. Janvier, chacun de 70 canons & 500 hommes ; en deux Frégates, chacune de 30 canons & 250 hommes ; & en 4 Chebecs, depuis 28 jusqu'à 36 canons, & dont les Equipages réunis montent à mille hommes. De toute cette Escadre, il n'y a que le St. Raphaël & le St. Domingue qui soient entrés dans le Port d'Algésire, le premier sans mâts, & le second en assez bon état : l'on ignore le sort des autres Vaisseaux.

On écrit de Lisbonne que le 30 Avril le Tribunal roïal de la Censure fit brûler en place publique, par la main du Bourreau, une Lettre de l'Evêque de Cochin à l'Archevêque de Cranganor, tendante à prouver que le Jésuite Malagrida étoit un véritable Martyr de l'Eglise de Dieu.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 3 Juin.) Ensuite des clauses de l'Ordonnance concernant la liberté de la Presse, un Imprimeur vient d'être

mis en prison, pour n'avoir pas pu ou voulu nommer l'Auteur d'un libelle intitulé *le Baillif enterreur*. Le Roi a fait une visite au Prince Charles son frere à Rosersberg, Campagne où ce Prince se tient maintenant. La Commission établie pour traduire la Bible a eu ordre de se transporter d'ici à Upsal, pour être plus à portée de se servir des Livres de la Bibliothèque de cette Université.

Un Prêtre vient d'écrire à la Société économique que, pour s'assurer au Printemps si la terre est propre à recevoir l'orge & les autres semences d'Eté, il faut en mettre une poignée dans un verre, y verser de l'eau deux ou trois doigts au dessus de la terre, la laisser reposer un jour & goûter l'eau le lendemain; si elle a un goût aigre, salé ou amer, c'est une preuve que la terre n'est pas encore propre à recevoir la semence; si au contraire l'eau est fraîche & n'a aucun mauvais goût, on peut semer avec confiance.

ANGLETERRE.

LONDRES. (*Le 14 Juin*) Les deux Chambres s'étant rendues le 19. du mois passé à St. James, afin de prier le Roi de rendre une Ordonnance pour la refonte des espèces en or, en conséquence des résolutions prises par les Communes, le 9 dudit mois, Sa Majesté répondit en ces termes à leur adresse.

MILORDS ET MESSIEURS,

L'attention que vous avez donnée à un objet qui intéresse si fort le commerce & les revenus de mes Roïaumes, ne fait qu'augmenter la satisfaction que j'ai de vos services & vous pouvez compter que je donnerai les ordres nécessaires pour mettre incessamment en exécution les mesures que vous me recommandez.

Le Roi Très-Chrétien LOUIS XVI. à son avènement au trône, ayant annoncé cet événement au Roi de la Grande-Bretagne, & en même-tems ayant déclaré que son désir étoit de vivre en paix avec toutes les Puissances voisines, & qu'il se feroit un plaisir de cultiver l'amitié & la bonne intelligence qui subsistoient actuellement entre la France & l'Angleterre, à l'avantage mutuel des deux Nations &c., le Roi, notre Souverain, sensible à ce procédé amiable, a écrit de sa main une Lettre à S. M. Très-Chrétienne, dans laquelle S. M. Britannique présente ses compliments de Condoléance sur la mort du feu Roi, & ceux de félicitation au nouveau Monarque, sur son avènement au trône, & ces compliments sont accompagnés d'assurances de Sa Majesté Britannique, qu'elle embrassera toutes les occasions de rendre solides & durables l'union & l'amitié qui subsistent heureusement entre les deux Roïaumes.

La Frégate du Roi l'Active est arrivée à Plymouth, aiant à bord un exprès de Boston qui a donné l'avis, qu'aussitôt que les Bostonois ont été informés que le Parlement Britannique avoit pris contre eux des

mesures vigoureuses, & que le Gouvernement étoit déterminé à faire bloquer leur Port & à transférer ailleurs leur commerce, il s'y étoit tenu une Assemblée générale du Peuple, dans laquelle il avoit été unanimement résolu de recourir aux armes pour la protection & défense de leurs droits & privilèges, & qu'en conséquence de cette résolution, le Peuple faisoit de tous côtés, & au départ de l'exprès, les dispositions nécessaires pour une vigoureuse résistance. Si les Bostonois réalisent cette résolution de s'opposer à main armée aux arrangemens pris par le Ministère & le Parlement, on ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup de sang répandu à l'arrivée des Troupes & des Vaisseaux de guerre qu'on y a fait passer, & l'on s'attend en peu à des nouvelles intéressantes de ces quartiers-là.

Le Colonel Morrison, Ambassadeur du Grand-Mogol, a proposé au Ministère 4 conditions qui serviront de base à une alliance entre l'Empereur son maître & le Roi de la Grande-Bretagne. Si cette alliance a lieu, le commerce de la Grande-Bretagne acquerrera un nouveau degré d'activité & de vigueur. — La Cour a été sensible à l'avis qu'elle vient de recevoir que Mr. Frazer, son Consul à Alger, y a été traité par le Dey & le Peuple algérien avec une grande dureté, ayant refusé non-seulement de le reconnoître en cette qualité, mais l'ayant aussi obligé de se retirer & contraint tous les Vaisseaux de la Nation, qui

moûilloient dans le Port , de gagner le large , pour éviter la fureur de cette Puissance barbaresque. On ignore jusqu'ici les causes de cette mésintelligence.

Le Président de la Société des Antiquaires aiant lû dans Rymer que le corps d'Edouard I. surnommé aux longues jambes , étoit inhumé dans un cercueil de pierre , enfermé dans un tombeau aussi de pierre , placé dans une Chapelle de l'Eglise de Westminster ; que ce corps étoit recouvert en cire , a demandé & obtenu la permission d'en faire l'ouverture. On y a trouvé effectivement le corps dans l'état cité par l'historien ; il étoit couvert d'une longue robe de tissu d'or & d'argent , par dessus laquelle en étoit une autre de velours cramoisi ; les joiaux dont il étoit orné avoient beaucoup d'éclat ; il tenoit dans une main un Sceptre surmonté d'une colombe , & dans l'autre un Sceptre surmonté d'une croix longue de 4 à 5 pieds. En soulevant la Couronne , on vit le crâne sans cheveux. Le visage & les mains étoient très-entiers. La taille étoit de 6 pieds 2 pouces.

I T A L I E.

ROME. (*Le 5. Juin.*) Le jour de l'Ascension , on publia pour la première fois , sous le portique de l'Eglise du Vatican , la Bulle du Jubilé pour l'année 1775. Sa Maj. Très-Fidèle , voulant récompenser les ser-

vices du Commandeur François d'Almada y Mendoza, son Ministre plénipotentiaire auprès du St. Siège, vient de lui accorder le titre de Grand dans le Portugal, sous le nom de Vicomte di Villanova de Souto del-Rey. Ce Monarque, à la considération de ce Ministre, a donné encore différentes gratifications aux personnes qui étoient à son service, & sur-tout au Sieur Joseph Pereira, son Secrétaire, qu'il a nommé à un poste lucratif dans la Secrétairerie d'Etat pour les affaires de ce Roïaume. — Mr. Durini ayant reçu la bénédiction du Souverain Pontife & pris congé du sacré Collège, est parti sur Florence pour se rendre à Milan sa Patrie, & delà à Avignon pour y prendre possession de la Présidence d'Avignon; quoique l'on pense qu'il ira encore auparavant à Versailles pour y faire sa Cour au Roi. — Le Pape a fait lire, dans le Chapitre des Mineurs-Observantins ou Récollets, assemblés au Couvent d'Ara-Cœli, un Bref, par lequel il continuë dans leurs emplois le Commissaire-Général de l'Ordre, résidant en Espagne, & celui qui est en cette Cour; Sa Sainteté laissant aux Capitulaires le soin de placer les autres Sujets selon leurs talens. Ces Religieux n'ont point élu de Général; ceux d'Espagne & d'Amérique n'avoient pu se rendre ici, ayant reçu ordre du Roi de ne point quitter leur País. On infère de tout cela qu'il s'agit toujours de quelque réforme pour les différens Ordres de St. François.

On écrit de Viterbe & autres lieux voisins que les campagnes sont tellement infestées de sauterelles, qu'on les ramasse par sacs pour les faire brûler jusqu'à la quantité de vingt-cinq mesures par jour. Ce fléau s'étend aussi dans les campagnes de Toscanella. — On apprend de Naples qu'il y a eu une nouvelle émeute à Palermé, que la Garnison & les Bourgeois en sont venu aux mains, & qu'il est resté 120 Soldats sur la place. Le Lieutenant-Général Carafa s'est réfugié au Château & a fait braquer le canon contre la Ville.

On a trouvé chez le Sculpteur Cavaceppi une Statuë précieuse de marbre, représentant Néroa Cocceia, qui fut trouvée il y a long-tems dans un caveau près de l'Eglise de sainte Croix à Jérusalem. Le St. Pere vient de l'acheter & veut la placer dans la nouvelle galerie qui conduit au Muséum du Vatican.

TURIN. (*Le 8. Juin.*) Le Duc d'Aoste, second fils du Roi, a été attaqué de la petite vérole volante, & en est parfaitement rétabli. — Nos lettres de Suisse portent que le Canton de Luzerne va procéder à la visite de toutes les Maisons religieuses situées sur son Territoire, que le Nonce du Pape s'est opposé à cette visite, mais sans succès. Les mêmes lettres nous apprennent qu'on a envoyé à la Cour de France Mr. Casanueva, Secrétaire d'Ambassade, pour y annoncer que dans les conférences tenues à Soleure, on n'avoit pu rien conclure touchant

les impositions que doivent payer les Suisses non militaires qui résident en France , & touchant un envoi ultérieur de leurs Troupes en Corse. — Le bruit qui s'étoit répandu des préparatifs guerriers qu'on faisoit en Suisse , crainte d'un démembrement projeté de cette République , paroît par l'événement n'être que ce que les personnes sensées l'avoient estimé , c'est-à-dire , une chimère formée dans la tête de certains Politiques , aux yeux desquels le moindre soupçon , la moindre conjecture forme une réalité. — On écrit de Parme que l'Infant-Duc a été incommodé pendant quelques jours de la fièvre , mais que ce Prince est actuellement rétabli. — On a publié à Milan différens réglemens touchant les Religieux & les Ecclésiastiques.

BOULOGNE. (*Le 31. Mai.*) Presque toutes les Gazettes étrangères ont parlé de quelques ex-Jésuites qui devoient avoir refusé de recevoir la Communion le Jeudi Saint à l'Eglise Cathédrale de cette Ville , & dressé dans une chambre particulière un Autel où ils auroient célébré la Messe , au mépris des réglemens ecclésiastiques du Diocèse. Ici on ignore absolument cette anecdote qui , répétée dans un si grand nombre de feuilles périodiques , ne fait pas grand honneur aux choix des rédacteurs.

BASTIA. (*Le 31. Mai.*) On a renforcé les Gardes dans tous les endroits de l'Isle où il y a des troupes du Roi. Le célèbre bandit Zambettino , après avoir saccagé & brûlé

dans le voisinage d'Ajaccio les biens de Mr. Bacogni , & avoir reçu une contribution de 200 écus , argent de France , de quelques bons habitans de l'endroit pour n'être pas exposés au même sort du Sieur Bacogni , s'est retiré avec ses partisans du côté de Balagna. Nicodème Pasqualini & autres adhérens du Général Paoli sont rentrés dans cette Isle. Les habitans qui les connoissent , en furent d'abord allarmés ; mais la frayeur s'est dissipée depuis qu'on a sçu qu'ils n'y étoient venus que pour leurs propres affaires , & qu'ils n'avoient aucune liaison avec les mécontents. Néanmoins le Conseil supérieur a fait publier dans toute l'Isle un Arrêt rendu le 28 Avril sur le réquisitoire du Procureur - Général , pour assûrer la sécurité publique & arrêter les progrès de la révolte. On prétend que , sans la pitié d'une jeune fille qui , pour sauver son amant , a découvert une conspiration , tous les François , qui sont dans cette Isle , auroient été massacrés par les Corfès , pendant la Messe , le jour de l'Ascension.

A L L E M A G N E.

VIENNE. (*Le 7. Juin.*) Le 15 du mois passé , le Prince de Khevenhüller-Metsch , Grand-Maître de la Maison impériale déclara à la Cour , par ordre de Leurs Majestés Imp. & R. , Son Exc. le Comte Eugene de Wurmba , ci-devant Vice-Président de la Chambre des Finances & de la Députation

de la Banque , Chancelier des affaires de Galicie & de Lodomerie qu'il avoit administrées jusqu'à présent en qualité de Président de la Députation ; le Comte Henri d'Aversperg, ci-devant Président de la Chambre des Comptes, Gouverneur & Commissaire Imp. & R. en Galicie , & le Comte François-Antoine de Khevenhüller , Gouverneur jusqu'ici de Carinthie , Président de la Chambre des Comptes. Il fut aussi publié que le Comte Charles de Palfy-d'Erdöd , Conseiller intime , avoit été nommé Vice-Président de la Chambre des Finances ; le Comte Jean-Philippe de Cobenzl , également Conseiller intime , Vice-Président de la Députation aulique de la Banque ; le Comte de Lamberg , Président de l'Interdandce de Trieste , & le Baron Brigido , Président de l'Administration du Ban-nat. — On avoit tenu assez secrète la démission que Son Exc. le Feld-Maréchal Comte de Lascey avoit donnée , il y a quelque-tems , de sa place de Président du Conseil aulique de Guerre ; mais comme l'arrivée de l'Inter-nonce Turc exigeoit que ce poste fut rempli , on déclara à la Cour qu'il avoit été conféré au Comte de Haddick jusqu'ici Général de Cavalerie & Gouverneur de Lem-bérg , qui en cette qualité est devenu Feld-Maréchal-Général. Ce Seigneur dont les lumières égalent la bravoure , aussi sage Conseiller que vaillant Capitaine , promet de servir la gloire de Marie - Thérèse par la prudence de ses délibérations & la direction générale des travaux militaires , comme

il l'a servie dans le champ de Mars par la rapidité & l'étonnant succès de ses exploits. — Leurs Majestés Imp. ont aussi nommé le Comte d'Edling, Suffragant & Doien de Gorice, Prince-Archevêque de cette Ville, & ont déclaré Conseiller intime & Vice-Directeur de l'Académie Thérésienne le Colonel d'Edling, jusqu'ici leur Chambellan, ainsi que de M^{rs} les Archiducs Ferdinand & Maximilien.

L'Envoïé de la Porte est attendu ici le 10 de ce mois ; on lui fournit chaque jour durant sa route trois moutons, trois agneaux, dix poules, six mesures de farine fine, dix pots de lait, dix pots de lait caillé, trois pots de vinaigre, 50 œufs frais, une mesure de noix, cinq livres de sel, des légumes en quantité, sur-tout des épinars, oignons, aulx, poireaux & salade, 200 pains de deux kreutzers, deux cordes de bois, quatre mesures de charbon, de la glace suivant le besoin, & 90 eimers d'eau. — On voit arriver de jour en jour un plus grand nombre de Seigneurs polonois. On croit qu'il sera fait pour eux une promotion ; la liste en a été dressée & présentée à la Cour ; mais on n'en fait pas davantage. S. E. le Comte de Kollowrat, Président de la Cour supérieure de justice en Bohême, est mort à Prague ; l'Impératrice-Reine a conféré cette dignité vacante à S. E. Mr. le Comte de Pachta.

Le 30 Mai Sa Maj. Imp. & R. A. revint de Schoenbrunn en Ville pour assister, dans l'Eglise paroissiale des Ecoissois, en présence

des Chevaliers de la Toifon-d'or, des Généraux & de tous les Officiers de la Garnison, au service funèbre célébré pour le repos de l'ame de feu Guillaume-René de Neipperg, Comte du St. Empire, Chevalier de la Toifon-d'or, Confeiller intime aétuel & Chambellan de Leurs Majestés, Feld-Maréchal de leurs Armées, Colonel propriétaire d'un Régiment d'Infanterie, Commandant de cette Capitale, mort ici le 26, âgé de 90 ans, dont 72 ont été employés au service de l'auguste Maison d'Autriche. Les habitants de la Province de Luxembourg, qu'il a gouvernée depuis 1730 jusques 1753 inclusivement, doivent à sa mémoire une considération toute particulière. Par des vûes aussi sages que dignes de l'humanité, concertées avec feu le Maréchal de Belle-Isle, au milieu des ravages de la guerre il a scû conserver en paix le Pais confié à ses soins, & empêcher ces dévastations destructives aussi ennemies de la gloire des Souverains qui ordonnent la guerre, que des intérêts du pauvre peuple qui en supporte les dangers & les frais.

HAMBOURG (*le 4. Juin.*) Deux Officiers suédois ont été arrêtés ici à la réquisition, à ce que l'on suppose, de leur Cour. Mr. de Saldern est parti, dit-on, assez subitement de sa Terre de Schierenfée, sans que l'on sache où il s'est retiré. Mr. de Holmer, ci-devant Confeiller de Conférence de Sa Majesté Danoise, a été nommé par le Prince-Evêque de Lubec, Ministre d'Etat pour les

Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst ; & il a été aussi choisi pour conduire la Princesse d'Eutin , future Epouse du Duc de Sudermanie , à Wismar. Après s'être acquitté de cette commission , il ira prendre possession de son Gouvernement. Le Roi de Danemark a établi une commission pour diriger l'union de la Mer Baltique avec la Mer d'Allemagne , par le moyen d'un canal qui traversera le Holstein.

FRANCFORT. (*Le 12. Juin.*) Le feu a pris le 29 Mai , qui étoit un Dimanche , à deux heures du matin , dans la rue aux Juifs , & n'a pu être éteint qu'à 10 heures. 25 à 30 maisons ont été la proie des flammes , & plus de 60 Familles sont réduites à la dernière misère. 14 maisons ont été brûlées avec tous leurs effets , ceux qui y habitoient ayant eu à peine le tems de sauver leur vie. Quelques personnes ont été blessées. Les deux Communautés qui ont leurs Eglises à Bockenheïm suspendirent le Service divin , afin d'emploier au secours des Juifs le grand nombre des chevaux qui conduisent les équipages & carrosses de louage de ceux qui ont le moyen d'aller à l'Eglise en voiture. Les Banquiers chrétiens envoyèrent des chariots & leur monde pour aider les Juifs à déménager. — Il paroît ici une petite brochure allemande intitulée : *Todsenglocke dem alten Voltaire geläutet von dem Ruster zu Fernai*. C'est un badinage mêlé de sérieux & de lugubre qu'on ne peut guère traduire sans altérer le goût dans lequel il est écrit.

Un Courier passant ici nous apprend qu'Eméric-Joseph, Baron de Breidbach-Burresheim, Electeur & Archevêque de Mayence, y est mort subitement le 11 de ce mois, à 5 heures & demie du soir, au moment que S. A. E. se disposoit à aller à la chasse. Les uns disent, que sa mort est l'effet d'un coup d'apoplexie, & les autres, la suite d'une humeur que ce Prince avoit dans les jambes & qui est remontée dans la poitrine. Il est né le 12 Novembre 1707, & fut fait Electeur le 5 Juillet 1763, Prince-Evêque de Worms le 1. Mars 1768.

RATISBONNE. (*Le 4. Juin.*) On voit circuler ici, depuis quelques jours, une Sentence renduë par l'Assemblée de la Visitation, contre un Assesseur qui a été cassé de son Office, & privé de ses titres, honneurs & émoluments qui y sont attachés. Cette Sentence ordonne la restitution de 100 Ducats acceptés sous main, d'un sollicitateur, & les applique au Fisc impérial; elle défend à l'Assesseur cassé d'entretenir aucune correspondance avec les Personnes qui composent la Chambre impériale, & supprime un Mémoire qu'il avoit publié, comme contenant des expressions peu respectables, & tendant à favoriser les corruptions.

F R A N C E.

PARIS. (*Le 16. Juin.*) Le jour de la mort du Roi, son Ayeul, Sa Majesté régnante écrivit à M. notre Archevêque en ces termes.

MON COUSIN. Le Roi, mon très-honoré Seigneur & Ayeul, vient de mourir. La piété & la fermeté, qu'il a marquées pendant sa maladie, sont la suite des graces que le Seigneur a bien voulu lui faire pendant son règne, & qu'il lui a continuées jusqu'au dernier moment. Il eût été à souhaiter que sa vie eût été aussi longue qu'elle a été remplie de gloire & de modération, & qu'elle m'eût donné le tems d'acquérir l'expérience nécessaire pour lui succéder; mais sa divine bonté en a autrement disposé. Je ne puis, dans l'état où il est, lui donner d'autres preuves de mon respect, de ma tendresse & de ma reconnaissance, que celle d'implorer pour lui la Miséricorde infinie, & joindre mes prières à celles de mes Sujets, pour demander à Dieu le repos de son Ame. Ainsi je vous écris cette Lettre pour vous dire, qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçue, vous fassiez faire des Prières publiques dans l'étendue de votre Diocèse, & que vous ayez à convier, à celles qui se feront à votre Eglise, les Corps qui ont accoutumé d'assister à ces sortes de Cérémonies; & m'assurant que vous excitez par votre exemple le zèle & la piété de tous mes Sujets de votre Diocèse, je prie Dieu qu'il vous ait, MON COUSIN, en sa sainte & digne garde.

Ecrit à Versailles le 10. Mai 1774.

Signé LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

En conséquence l'Archevêque a donné le Mandement suivant. Tout ce qui vient de ce grand Prélat, est précieux; le Public éclairé nous fauroit mauvais gré de ne pas lui en faire part.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la Miséricorde Divine, & par la grace du St. Siège Apostolique, Archevêque de Paris, &c. &c. Aux Archi-Prêtres de Sainte-Marie-Madelaine & de St. Séverin, aux Doiens Ruraux, & à tous les fidèles de notre Diocèse: Salut & Bénédiction.

La mort des Rois, MES TRES-CHERS FRERES,

est une grande leçon pour les Peuples, parce qu'elle offre le spectacle le plus frappant du néant des grandeurs humaines.

Heureux alors, heureux les Rois dont la mort est précieuse devant le Seigneur ! Celui que nous pleurons fit asséoir avec lui sur son Trône la clémence & la bonté. Ces vertus formoient le fond de son caractère ; aussi lui méritèrent-elles le surnom de *Bien-Aimé*, d'autant plus capable de toucher son cœur vraiment royal, qu'il étoit l'expression de notre reconnoissance & de notre amour.

Mais ne pleurons pas, M. T. C. F., comme les enfans du siècle qui n'ont point d'espérance : Les sentimens de Religion, que ce Monarque a fait paroître pendant sa maladie, offrent à notre juste douleur les plus solides consolations. Tout intéresse notre sensibilité dans une mort si affligeante. Eh ! qui pourroit voir, sans en être attendri, un Roi, pour lequel nous espérions encore des années aussi précieuses à son salut qu'à notre félicité, passer tout-à-coup de la santé la plus florissante au danger le plus imprévu ; environné de sa Famille qu'il avoit toujours tendrement aimée, & obligé de s'en séparer par la nature de sa maladie ; pleurant & sur l'absence de ses Enfans que le péril éloigne, & sur la présence de ces augustes & courageuses Princesses, qui exposent leur vie pour le consoler dans ses derniers moments ; sentant sa langue liée, lorsqu'en recevant les Sacramens qu'il avoit demandés dès que son état lui fut connu, il veut s'humilier devant sa Cour, publier sa résignation & son repentir, & déclarer „ que, s'il désire la prolongation de ses jours, „ c'est uniquement pour les consacrer à la gloire „ de la Religion & au soulagement de ses Sujets. „ Bientôt convaincu de l'impuissance des secours humains, & témoin de la désolation de ceux qui l'environnent, il répond avec fermeté aux Prières de l'Eglise qui le préparent à la mort, & lève les yeux au Ciel pour lui offrir ses souffrances, & lui renouveler son sacrifice.

Le moment fatal est arrivé, M. T. C. F. ; ce Monarque, dont la conservation fut toujours l'objet

l'objet de nos vœux les plus ardens ; ce Roi , qui ne prit jamais les armes que pour soutenir la gloire de son Thrône , ou pour assurer la tranquillité de ses Etats , & dont la modération étonna plus d'une fois ses Ennemis , vient de descendre dans la nuit du tombeau. Hélas ! M. T. C. F. ; vous eussiez versé , pour le servir , jusqu'à la dernière goutte de votre sang ; mais ce n'est plus le sacrifice de votre vie qu'il attend de votre amour ; il vous demande vos prières auprès du Roi des Rois , & du fond de ce triste cercueil qui renferme sa cendre , il vous dit avec Job : *Ayez pitié de moi , ayez pitié de moi , vous du moins qui êtes mes amis , car la main du Seigneur vient de me frapper.*

Mais , au moment même où la Nation sent si vivement cette perte , la bonté divine daigne nous accorder un Souverain qui sçaura essuyer nos larmes , & d'autant plus digne du Thrône , qu'il a redouté d'y monter. La renommée , M. T. C. F. , vous a appris ce que vous devez attendre de sa foi , de sa piété , de son zèle pour la Religion & pour la pureté des mœurs , & de sa bienfaisance. Les aumônes , qu'il vient de répandre dans cette Capitale , sont un monument de sa commiseration pour les malheureux , comme elles sont un témoignage de son amour pour son auguste Ayeul. Que ne devons-nous pas espérer , M. T. C. F. , d'un règne qui s'annonce sous des auspices si touchans ? Prions donc avec ferveur pour un Prince si digne de nous gouverner. Nous ressentirons nous-mêmes l'effet des grâces que nous attirerons sur sa Personne.

O Roi immortel des siècles , qui donnez les Sceptres & les Couronnes ! Dieu de Clovis , Dieu de St. Louis , Dieu des Rois Très-Christiens qui ont gouverné cette puissante Monarchie , nous vous conjurons de combler notre jeune Roi de vos plus abondantes Bénédiction ! Il vous demande , comme autrefois Salomon , *un cœur docile aux inspirations de votre divine sagesse , afin qu'il puisse juger un Peuple nombreux , & discerner entre le bien & le mal.* Daignez faire briller devant lui la lumière de votre Justice , pour qu'elle dirige toutes ses démarches ; qu'il soit l'asyle du pauvre

& l'appui des malheureux ; qu'il confonde le mensonge & la calomnie ; qu'il protège ses Sujets contre l'oppression des hommes injustes ! Qu'il remplisse les vœux de son Ayeul mourant, ainsi que les hautes espérances que nous avons conquises de l'auguste Prince dont il a reçu le jour, & dont la mémoire sera toujours si précieuse à la Nation ! Enfin que, toujours semblable à lui-même, il fasse régner avec lui la Religion, l'abondance & la paix.

A CES CAUSES &c. &c.

Mr. l'Evêque de Senz, célèbre Prédicateur, est chargé de prononcer l'Oraison funèbre du Roi Louis XV., au service solennel qui se fera à St. Denis, quarante jours après sa mort. Mr. l'Evêque de Langres doit en prononcer une à l'Eglise métropolitaine de cette Ville quand le Catafalque y sera dressé.

Le Roi a crû devoir éloigner de la Cour la Comtesse du Barry & ceux qui lui étoient les plus attachés. Cette Dame a été reléguée par une Lettre de cachet à l'Abbaie de Pont-aux-Dames près de Meaux : il lui a été défendu de se faire accompagner des deux Demoiselles du Barry, ses Belles-Sœurs ; & il a été enjoint à Madame de Fontenilles, Abbessé de Pont-aux-Dames, de ne lui laisser voir personne. Quelques Dames, qui la fréquentoient, ont ordre de ne point paroître à la Cour ; & Madame la Comtesse de Grammont, qui avoit été exilée, il y a trois ans, a reçu de la Reine une Lettre très-gracieuse de rappel à son service. Le Comte du Barry, Beaufrere de la Comtesse, s'est sauvé en Suisse à la faveur d'un passeport

expédié pour un Anglois. Le Vicomte du Barry, son fils, a donné sa démission de l'emploi qu'il avoit dans les Chevaux-Légers de la Garde du Roi. Le Marquis du Barry, qui étoit Colonel du Régiment de la Reine & Capitaine des Cent-Suisses de la Garde de Mgr. le Comte d'Artois, a donné la démission de ces deux places, dont la dernière a été conférée au Chevalier de Monteuil, Gentilhomme d'honneur de Mgr. le Comte d'Artois. La place de Dame de compagnie de Madame la Comtesse d'Artois, qu'avoit la Marquise du Barry, est donnée à la Marquise de Narbonne. Le Duc d'Aiguillon a donné sa démission que le Roi a acceptée en lui faisant une pension de 40,000 liv. & en l'exhortant à ne pas quitter la Cour. Le Duc a refusé la pension, en disant : *Souffrez, Sire, que je vous donne un dernier conseil comme Ministre. Une pension accordée aux hommes qui quittent leur place, est d'un dangereux exemple. Ma fortune & les bontés du feu Roi me mettent en état de me passer de ce secours. J'aurai l'honneur de faire ma cour à V. M. durant toute la saison qu'Elle habitera Fontainebleau.* Le Comte de Mui, Lieutenant-Général, & Commandant de Lille, a été déclaré Ministre de la guerre ; & le Comte de Vergennes, Ambassadeur en Suède, est chargé des affaires étrangères ; mais on le dit malade & hors d'état de se mettre actuellement en voiage.

Le Prince de Beauvau, ami du Duc de Choiseul, qui veut quitter la Cour, cède avec l'aveu du Roi sa charge de Capitaine des Gardes du Corps au Prince de Poix son

gendre , qui la paie (dit-on) 800,000 liv. , quoique sa valeur réelle ne soit que de 500,000.

La Charge de Chancelier de la Reine , qui étoit restée vacante , a été conférée à Mr. le Marquis de Paulmy d'Argenson. Mr. l'Evêque de Chartres , a été déclaré Grand-Aumônier de cette Princesse , & la place de Premier-Aumônier , qu'il remplissoit auprès d'Elle comme Dauphine , a été donnée à Mr. de Sabran , récemment nommé à l'Evêché de Nancy. Mr. Lieutaud , qui étoit Médecin de Mgr. le Dauphin & des Enfans de France , a été nommé à la Place vacante de Premier-Médecin du Roi , & Mr. de Laffone , qui étoit Médecin de feu la Reine & de Madame la Dauphine , en a obtenu la survivance. On assure que Mr. de Choiseul & Mr. de Praslin vont paroître à la Cour , on dit même qu'ils y sont déjà arrivés : mais la conduite du Roi à l'égard de l'ancien Parlement rend cette nouvelle suspecte.

Le Roi a donné à la Reine le Château du Petit-Trianon pour son amusement & trois attelages des plus beaux Chevaux de la petite écurie. On assure qu'il a aussi donné le Château de la Muette à Monsieur ; celui de Bellevûë à Mgr. le Comte d'Artois & celui de Choisy à Mesdames Adélaïde , Victoire & Sophie. Mr. le Comte & Madame la Comtesse de Maurepas ont obtenu de Sa Majesté un appartement à Versailles , qui communique avec le sien. C'est celui qu'occupoit Madame du Barry.

Le Roi a recommandé à Mr. le Contrô-

leur-Général de faire suspendre tous les travaux des Bâtimens de pur agrément, pour accélérer l'exécution du projet qu'il a formé de finir le Louvre ; ce qui fait espérer que S. M. compte l'habiter quelques fois. Mr. le Chancelier a tenu le 25 du mois passé les Sceaux pour la première fois au nom de Louis-Auguste.

La Cour des Monnoies enregistra , le 23. du mois passé , une Déclaration qui ordonne le changement des poinçons pour la marque des espèces, sans qu'on change néanmoins le titre, le poids, ni la valeur. En conséquence il est réglé que les espèces précédentes continueront d'avoir cours conjointement avec les nouvelles.

Le 30 le Parlement enregistra l'important & premier Edit du Roi , portant remise du droit de Joieux avènement, qui ordonne que toutes les rentes, tant perpétuelles que viagères, charges, intérêts & autres dettes de l'Etat, continueront d'être payés comme par le passé, & que les remboursemens des Capitaux ordonnés, seroient faits aux époques indiquées. Le préambule de cet Edit sera lû avec plaisir, même par les étrangers qui s'intéressent au bonheur de l'humanité.

L O U I S, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, Salut. Assis sur le Trône, où il a plû à Dieu de Nous élever, Nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse, & Nous guidera dans les moïens qui pourront rendre nos Peuples heureux ; c'est notre premier désir : Et connoissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des Finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le Souverain

& ses Sujets, c'est vers cette administration que se tourneront nos premiers soins & notre première étude. Nous étant fait rendre compte de l'état actuel des recettes & des dépenses, Nous avons vu avec plaisir qu'il y avoit des fonds certains pour le paiement exact des arrérages & intérêts promis, & des remboursemens annoncés ; & considérant ces engagemens comme une dette de l'Etat, & les créances qui les représentent comme une propriété au rang de toutes celles qui sont confiées à notre protection, Nous croions de notre premier devoir d'en assurer le paiement exact. Après avoir ainsi pourvu à la sûreté des Créanciers de l'Etat, & consacré les principes de justice qui feront la base de notre Règne : Nous devons Nous occuper de soulager nos Peuples du poids des impositions ; mais Nous ne pouvons y parvenir que par l'ordre & l'économie : les fruits qui doivent en résulter ne sont pas l'ouvrage d'un moment, & Nous aimons mieux jouir plus tard de la satisfaction de nos Sujets, que de les éblouir par des soulagemens, dont Nous n'aurions pas assuré la stabilité. Il est des dépenses nécessaires, qu'il faut concilier avec l'ordre & la sûreté de nos Etats : il en est qui dérivent de libéralités susceptibles peut-être de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice par une longue possession, & qui dès-lors ne présentent que des économies graduelles : il est enfin des dépenses qui tiennent à notre Personne & au faste de notre Cour ; sur celles-là Nous pourrions suivre plus promptement les mouvemens de notre cœur, & Nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables. De tels sacrifices ne Nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos Sujets ; leur bonheur sera notre gloire, & le bien que Nous pourrions leur faire sera la plus douce récompense de nos soins & de nos travaux. Voulant que cet Édit, le premier émané de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions, & soit comme le gage de nos intentions, Nous nous proposons de dispenser nos Sujets du droit qui Nous est dû, à cause de notre avènement à la Couronne ; c'est assez pour eux d'avoir à regretter un Roi plein de bonté, éclairé par l'expé-

rience d'un long règne, respecté dans l'Europe par sa modération, son amour pour la Paix & sa fidélité dans les Traités. A CES CAUSES, & autres, à ce Nous mouvant, de l'avis, de notre Conseil ; & de notre certaine Science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons, par le présent Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné ; disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ce qui suit :

ART. I. Voulons que les arrérages de rentes perpétuelles & viagères, charges & intérêts, & autres dettes de notre Etat, continuent d'être payés ; & que les remboursemens indiqués par Loterie ou autrement, soient faits sans interruption : En conséquence, ordonnons à tous Trésoriers & Paieurs, de faire tous lesdits paiemens avec exactitude. Voulons pareillement que les remboursemens des emprunts, faits par les pais d'Etats pour le compte de nos Finances, continuent d'avoir lieu jusqu'à la parfaite extinction desdits emprunts.

ART. II. Faisons remise à nos Sujets du produit du droit qui Nous appartient à cause de notre avènement à la Couronne ; le fond du droit, réservé comme domanial & incessible, pour en être usé par nos Successeurs Rois, ainsi qu'ils le jugeront convenable. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que notre présent Edit ils aient à faire lire, publier & registrer ; & le contenu en icelui garder, observer & exécuter selon sa forme & teneur. Voulons qu'aux copies du présent Edit, collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original : Car tel est notre plaisir ; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel. Donné à la Muette au mois de Mai, l'an de grace 1774, & de notre règne le premier. Signé LOUIS. Et plus bas, par le Roi. Signé PHELYPEAUX. Visa DE MAUPEOU. Vu au Conseil, TERRAY. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

Mr. le Contrôleur avant de signer , au sujet d'une succession , des Actes où Mr. de Gourgues avoit pris la qualité de Président à mortier au Parlement de Paris , a envoié faire la radiation de cette qualité chez le Notaire , dépositaire de ces Actes , par un Huissier muni de l'Arrêt du Conseil , qui défend à tous les Membres de l'ancien Parlement de se dire Présidents ni Conseillers. On ne conçoit pas que ces Messieurs aient osé jusqu'ici conserver ces titres. Mr. le Duc d'Orléans a fait quelques tentatives en leur faveur , mais sans succès. Si toutes les charges ne sont pas liquidées dans trois mois , Sa Maj. veut qu'elles soient confisquées sans retour. Les Députés du Parlement & autres Cours souveraines ont été bien accueillis. Le Roi leur a répondu séparément. Au Parlement : *Je reçois avec plaisir les respects de mon Parlement ; qu'il continuë à remplir ses fonctions avec zèle & intégrité , & il peut compter sur ma protection & ma bienveillance.* A la Chambre des Comptes : *Votre fidélité & votre zèle vous assureront toujours ma protection & ma bienveillance.* A la Cour des Monnoies : *Je suis sensible à vos souhaits , comptez sur ma bienveillance.* La Reine répondit aussi au Parlement en ces termes : *Vous travaillez pour l'autorité du Roi & pour la fortune & l'intérêt de ses sujets ; vous devez compter sur mes sentimens d'affection.* Le Roi a dit au Comte de la Marche : *Ne croiez pas que j'oublierai jamais l'attachement que vous avez témoigné à mon Grand-Pere dans une affaire très-délicate.* Cette affaire est la chute des anciens Parlements.

VERSAILLES (Le 17. Juin.) Le miasme de la petite-vérole , dont Louis XV. est mort , doit avoir été extrêmement dangereux , puisque non-seulement Mesdames de

France en ont été toutes trois attaquées; mais que presque toutes les personnes, qui l'ont approché pour le service de son lit, ont été malades. Lorsque la maladie se déclara, on en fut d'autant plus surpris, que l'on étoit dans la ferme persuasion, que Sa Maj. ne l'auroit jamais plus. Le 26 Octobre 1728 ce Prince (âgé alors de 18 ans) étant à la Messe à Fontainebleau, eut une défaillance; il lui sortit dès le jour même plusieurs boutons; & le 27 on remarqua que c'étoit la petite-vérole. Quelques-uns à la vérité la crurent volante, le Roi s'étant trouvé, dès le 3 Novembre, entièrement rétabli: mais Mr. Dodart, Premier-Médecin, déclara dans son dernier rapport, " qu'il étoit sorti au " Roi tant de petite-vérole, qu'on ne devoit pas craindre, que Sa Maj. fut jamais " attaquée de nouveau de cette maladie: „ & Mr. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, dans son Mandement donné le 5 Novembre, dit: *Sa Majesté est guérie; & nous avons tout lieu d'espérer qu'Elle est délivrée pour toujours d'une maladie, dont presque personne n'est exempt, dont les suites sont souvent si funestes, & dont la seule crainte nous causoit des alarmes continuelles.* Cette crainte étoit d'autant plus vive, que le Dauphin, Fils de Louis XIV. & Grand-Pere de Louis XV., étoit mort de la petite-vérole le 14 Avril 1711. à l'âge de 50 ans. Le Duc de Bourgogne, son Fils aîné, ne porta le titre de Dauphin que 10 mois, & mourut le 18 Février 1712; le Fils aîné de ce Prince n'en jouit que 17 jours, étant mort le 8 Mars suivant, âgé

de 5 ans; de sorte qu'il ne restoit plus qu'un seul Descendant de Louïs XIV. Lorsqu'en 1728. le feu Roi eût cette maladie, Sa Majesté n'avoit que deux Filles, la Reine n'étant accouchée d'un Prince qu'un an après, sçavoir le 4 Septembre 1729. Louïs XVI. est le premier, qui depuis Henri IV. est parvenu au Thrône en âge de majorité; Louïs XIII., Louïs XIV. & Louïs XV. étant mineurs quand la Couronne leur échet.

Les maladies de Mesdames ont obligé le Roi à quitter Choisy pour se rendre à la Muette. Le Prince de Condé qui a eu la petite vérole, s'est engagé, avec la permission du Roi, de rester à Choisy. La petite vérole, dont Mesdames ont été atteintes, étoit d'une espèce bénigne: quoiqu'elles n'aient point été en danger, elles ont demandé le saint Viatique, qu'elles ont reçu avec des sentimens édifiants de piété & de religion. Nous avons aujourd'hui la satisfaction d'apprendre le rétablissement de ces trois Princeffes, dont les jours sont si précieux à la France, & dont la piété envers le Roi leur Pere a dû intéresser le Ciel à leur conservation.

Peu de jours après la mort de Louïs XV., le Roi écrivit au Comte de Maurepas la Lettre suivante, „ Dans la juste douleur qui m'accable & que je partage avec tout le Royaume, j'ai de grands devoirs à remplir: Je suis Roi; ce nom renferme bien des obligations; mais je n'ai que 20 ans, & je n'ai pas les connoissances qui me sont nécessaires. Je ne puis travailler avec les Ministres, tous ayant vu le Roi pendant sa mala-

Me. La certitude que j'ai de votre profonde con-
noissance des affaires m'engage à vous prier de m'ai-
der de vos conseils. Venez donc le plutôt qu'il vous
sera possible. En conséquence de cette Lettre,
 Mr. de Maurepas se rendit d'abord à Choisy, & fut reçu par Sa Majesté avec les marques de la plus grande estime. Il eut avec Elle un entretien de près d'une heure & demie. On assûre, que dans les papiers de feu Mgr. le Dauphin, qui ne devoient être remis au Roi, son Fils, qu'en cas de son avènement, il indique Mr. de Maurepas comme un Ministre recommandable par la supériorité de ses lumières & par son intégrité. Mr. de Maurepas avoit passé 25 ans, éloigné de la Cour, ayant reçu sa démission de la Charge de Secrétaire d'Etat au département de la Marine & été exilé à Bourges, le 24 Avril 1749. Ce Ministre, qui est fort aimé, sur-tout à cause de son affabilité, est de la Maison de Phelypeaux, qui, divisée en deux Branches, sçavoir celle de la Vrillière & celle de Pontchartrain, a donné à la France un Chancelier & 10 Secrétaires d'Etat. Proche parent de Mr. le Duc de la Vrillière par le sang, il lui est encore plus proche par alliance, ayant épousé Madame sa Sœur. Dans le premier Conseil d'Etat, auquel ce Ministre a été appelé, le Roi parla de la sorte: “ *Ma juste douleur*
cède aux devoirs de la Roïauté: Je vous ai de-
mandés pour vous instruire de mes intentions. In-
dépendamment des Conseils, où je promets d'assister
régulièrement, & où j'appellerai les personnes qui
m'en auront paru dignes par leur zèle & leurs lu-
mières; que chacun de vous se tienne prêt, aux

heures que j'indiquerai , à me rendre un compte , clair & exact de son département , & à prendre mes ordres pour la suite des opérations qui y sont relatives. Comme je ne veux m'occuper que de la gloire de mon Roïaume & du bonheur de mes Sujets , ce n'est qu'en vous conformant à mes principes que votre travail aura mon approbation. „

Au départ du Roi de Choisy pour la Muette , le Roi & toute sa Famille étoient dans le même carrosse. La Reine & Madame de Provence sur le derrière du carrosse , le Roi & Madame d'Artois sur la banquette du milieu , le Comte d'Artois & le Comte de Provence sur le devant. On les a conduits depuis le Pont-Roïal jusqu'à la barrière en criant *Vive le Roi* — Le Curé étant allé demander au Roi s'il viendrait à la Messe à la Paroisse , & à qu'elle heure Sa Majesté vouloit qu'on la dise. *A l'heure que vous avez coutume de la dire* , répondit le Roi , *je respecte trop les exercices de l'Eglise pour y rien changer ;* & le Dimanche , à 10 heures , le Roi , le Comte de Provence , le Comte d'Artois , tenant chacun Mesdames leurs Epouses , sont allés à pied à la Messe. Le Peuple transporté de joie pressoit la garde , qui le repoussoit ; le Roi dit : *Laissez ces bonnes Gens , ils n'ont point envie de nous faire du mal.* La Reine de l'autre côté disoit : *Vous avez du plaisir à nous voir , & nous aussi.* — On ne se lasse point de répéter les expressions de bonté qui échappent à chaque instant à Sa Majesté , & qui peignent son ame ; on mande qu'il a dit aux deux Princes ses Freres : Je ne veux point que vous m'appelliez SIRE , ni MAJESTÉ , je perdrois trop au nom de FRERE auquel vous m'avez accoutumé. Il n'y aura

plus qu'une table à la Cour; le Roi veut manger avec sa Famille. --- Mr. de Sartine a eu une très-longue audience du Roi. *Rétablissez*, lui a dit Sa Majesté, *les mœurs à la Ville, je me charge de celles de la Cour.*

Sur ce que le Grand-Ecuyer prétend au droit d'avoir tous les chevaux à la mort du Roi, comme le Grand-Maître toute la vaisselle, &c. le Roi a modifié ces droits abusifs & devenus d'une trop grande importance. Les Extraordinaires, les Menus, le Grand-Commun, les Gouverneurs des Maisons roïales, les Spectacles à la Cour sont supprimés; la chasse du Daim, qui coutoit énormément, celle du Faucon sont aussi abolies. On a fait pareillement une réforme aux grandes & aux petites écuries; on estime que tout cela produira une épargne de plus de 90 millions.

Le 6. de ce mois Leurs Majestés & la Famille roïale revinrent en cette résidence, & dînèrent au Petit-Trianon, que la Reine a résolu de nommer le PETIT-VIENNE. Le Roi assista à la levée du scellé mis sur les effets du feu Roi son Aïeul par Mr. le Duc de la Vrillière. On avoit parfumé la veille les appartemens. Tous les papiers scellés ont été transférés dans le cabinet de Sa Maj. à la Muette, où elle les examinera. Elle a seulement fait décacheter & lire le Testament écrit de la propre main du Roi, en 1766, où on a vû qu'il gratifie Mesdames ses Filles d'une pension de 200,000 livres chacune, & 100,000 liv. de plus à la sur-

vivante, indépendamment de l'entretien ordinaire de leur Maison compris dans les dépenses de l'Etat ; & qu'il veut que sa vaisselle, ses diamans & ses bijoux, séparés de ceux de la Couronne, soient partagés entre ses Enfans & Petits-Enfans. Tout le contenu du Testament n'est pas encore connu du Public. — Le Roi s'étant déterminé à se faire inoculer, le 18. de ce mois, avec les Princes ses Freres & Madame la Comtesse d'Artois, doit se rendre, pour cet effet, à Marly, au-lieu de faire le voiage de Compiègne, qui avoit été d'abord projeté.

AVIGNON. (*Le 30. Avril.*) Le St. Siège est rentré en possession de cet Etat. La restitution de Carpentras s'est faite le 23. & celle de cette Ville le 25, avec les cérémonies accoutumées en pareille occasion.

ST. MALO. (*Le 4. Avril.*) Il y a au Village de la Duché, Paroisse de St. Briac, dans ce Diocèse, une fille nommée Renée le Compte, âgée d'environ 22 ans, qui à la suite d'une maladie où l'on désespéra de sa guérison, n'a ni bu, ni mangé depuis le premier Juillet 1773. Elle s'occupe comme une autre, même aux travaux de la campagne, elle file, lave la vaisselle, garde le bétail, conduit seule toute la maison & va tous les Dimanches & Fêtes au Service divin à sa Paroisse, éloignée de son Village d'environ un tiers de lieue. Son aversion pour toute espèce d'alimens est si invincible, qu'elle ne peut pas même avaler une cuillère d'eau ; que l'odeur seule des mets l'a contraint de sortir de la maison aux heures des repas, & qu'elle tombe en foiblesse en sentant du pain. Elle est fort maigre & a le visage d'une pâleur extrême, excepté la nuit, où il se colore légèrement (*).

(*) Voyez notre Journal de Mai, page 377.

P A Y S - B A S.

NAMUR. (*Le 1. Juin.*) Mgr. l'Archiduc Maximilien arriva en cette Ville le 30. du mois dernier. L'*incognito* que garde ce Prince sous le nom de COMTE DE BURG AU, n'a pû empêcher un Peuple immense de réitérer mille fois ses acclamations VIVE LA REINE ET SON AUGUSTE FILS. Son Alt. R. descendit à l'Evêché, où elle prit le lendemain plaisir à voir le *Combat des échasses*, sorte d'escrime, cultivée particulièrement par les Citoïens de cette Ville. Les combattans partagés en deux bandes, sous le nom de *Melans* & d'*Avressés*, étoient tous en riches uniformes, commandés par les principaux Citoïens de la Ville, & formoient sur la Place de St. Aubin un coup d'œil vraiment singulier. S. A. R. en parut enchantée, fit tirer le plan de la place & de la bataille, & daigna écrire à son Auguste Mere le détail de la réception que lui firent ces zélés & fidèles Sujets. (*)

(*) On nous a envoyé une relation prodigieusement étendue de ce qui s'est passé en cette Ville à l'occasion du passage de S. A. R., & on nous envoie tous les jours de différens endroits, des détails de fêtes & de cérémonies d'une prolixité extrême. Nous en faisons usage; mais en citoïens du monde, & non pas en citoïens de quelque Ville particulière. Nous ne pouvons nous appesantir sur les objets qui ne font point d'un intérêt général, & qui se trouvent placés dans

BRUXELLES. (*Le 2. Juin.*) Mgr. l'Archiduc Maximilien arriva hier de Namur en cette Ville à cinq heures du soir avec S. A. R. le Gouverneur - Général , qui étoit allé au-devant de lui : la première entrevûe de ces Princes fut des plus tendres. Peu après Leurs Alteſſes Roïales aſſiſtèrent au ſpectacle du grand Théâtre. Il y eut ensuite ſouper à la Cour.

la claſſe de pluſieurs événemens égaux en prétention ſur la célébrité. Le coup d'œil qui doit nous diriger , ne ſe prend ni à Rome , ni à Vienne , ni à Paris ; mais ſur quelque hauteur inaccessible à l'eſprit de parti ou à l'eſprit national : là nous voyons les choſes qui occupent les hommes , dans leur grandeur reſpective , qui eſt la ſeule règle & la ſeule meſure de nos articles.

F I N.

NB. L'abondance des matières , & celle de l'Article de France particulièrement , nous oblige de remettre à l'autre Quinzaine pluſieurs pièces intéreſſantes , ainſi que l'Article des Morts &c.